



Année scolaire 2025 – 2026

Règlement financier

(modalités détaillées dans le contrat de scolarisation)

L'école applique le barème des scolarités **selon le quotient familial**.

Ce mode de calcul permet une **solidarité entre les familles** et assure l'équilibre financier de **l'établissement**.

1. Prenez en compte l'ensemble de vos revenus annuels :

Additionnez : votre **revenu net imposable** (selon l'avis d'impôt 2024 sur vos revenus 2023 et avant abattement) + vos **allocations familiales annuelles (perçues en 2024)** + **vos revenus mobiliers et immobiliers** éventuels. N'oubliez pas de remettre une photocopie de chaque document. La catégorie **G** vous sera appliquée si vous ne souhaitez pas fournir de justificatifs.

2. Calculez le nombre total de parts de la manière suivante :

- base (même s'il n'y a qu'un seul parent au foyer) : 2 parts
- chaque enfant à charge : 1 part
- charge exceptionnelle (grand malade, handicapé) : 1 part
- famille ayant 3 enfants ou plus dans l'enseignement libre : 1 part

3. Déterminez votre quotient familial annuel en divisant le revenu annuel par le total des parts (cf. 2) :

Revenu annuel / Total des parts (cf. 2) = Quotient familial annuel

4. Choisissez la catégorie qui correspond à votre quotient familial dans le tableau ci-dessous :

| | | Scolarité mensuelle par enfant | | |
|-----------|--------------------------|--------------------------------|---------------------|---------------------------------|
| Catégorie | Quotient familial annuel | 1 enfant à l'école | 2 enfants à l'école | A partir de 3 enfants à l'école |
| A | Inférieur à 3 500 € | 50.00 € | 47.50 € | 44.50 € |
| B | de 3 500 à 5 000 € | 61.50 € | 58.50 € | 55.50 € |
| C | de 5 000 à 7 000 € | 76.50 € | 70.00 € | 60.50 € |
| D | de 7 000 à 10 000 € | 91.00 € | 78.50 € | 67.00 € |
| E | de 10 000 à 15 000 € | 102.00 € | 87.00 € | 77.50 € |
| F | de 15 000 € et 20 000€ | 107.00 € | 92.00 € | 84.00 € |
| G | Supérieur à 20 000 € | 110.00 € | 95.00 € | 86.00 € |

Les frais de scolarité sont établis sur la base de 10 mois (septembre à juin inclus). Ces frais comprennent :




- la scolarité,
- la prise en charge des intervenants (musique, sports, ...),
- les livres, quelques sorties,
- la Mutuelle St Christophe

Frais de dossier : 5€/an/famille

Certaines fournitures scolaires sont facturées séparément : les fichiers ou livres tels que les romans (facture de janvier) et les documents de catéchèse (facture d'avril).

Une initiation à l'anglais, par un intervenant extérieur, sur le temps scolaire, est dispensée de façon obligatoire à l'ensemble des élèves pour une facturation additionnelle de 5.00€ par mois par enfant de la PS au CE2.

Les sorties et spectacles de fin d'année sont pris en charge pour une partie par l'APEL, le restant sera réglé par les familles, Si votre enfant quitte l'école pendant l'année scolaire, les frais de scolarité du trimestre commencé seront dus.

| | |
|--|---|
| A la réinscription ou à la préinscription | Versement d'un acompte déduit dès la 1 ^{ère} facture (100 € pour un enfant, 200 € pour deux enfants ou plus)  cet acompte ne sera pas remboursable en cas de désistement |
| Garderie pour tous* | Le matin, à partir de 7h45 : 3 € / matin. |
| Restaurant scolaire | Repas régulier : 7,00 € le repas. Repas occasionnel : 7.50 € Panier repas (dans le cadre d'un Projet d'Accueil Individualisé) : 3,50 € |
| Garderie/ Étude Site St Pothin <i>(si absence pas de remboursement)</i> | Forfait : <ul style="list-style-type: none"> • 4 soirs par semaine : 88€/mois. • 3 soirs par semaine : 72€/mois • 2 soirs par semaine : 52€/mois • 1 soir par semaine : 27€/mois Garderie/Etude occasionnelle : 10€/soir Ouverture des portes : 17h30, puis 18h, puis 18h20  pas d'étude les veilles de vacances scolaires – les enfants seront récupérés à 16h35. |
| Étude en primaire Site Ozanam** <i>(si absence pas de remboursement)</i> | Forfait : <ul style="list-style-type: none"> • 4 soirs par semaine : 88€/mois. • 3 soirs par semaine : 72€/mois • 2 soirs par semaine : 52€/mois • 1 soir par semaine : 27€/mois Etude occasionnelle : 10€/soir Ouverture des portes : 17h50  pas d'étude les veilles de vacances scolaires – les enfants seront récupérés à 16h35. |

*Les élèves sont accueillis sur le site Ozanam, 60 rue Vauban.

** A partir de 17h55, tous les élèves seront emmenés sur le site St Pothin, 35 rue Bugeaud, et pourront être accueillis jusqu'à 18h30.



Toute absence ne fera l'objet d'aucun remboursement.

Etude du soir : Dès 18h31 (le téléphone portable faisant foi), il sera prélevé sur la facture suivante une indemnité de retard de 40.00€.